TROIS C-L
MAISON POUR LA DANSE

12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Appel à candidatures 2027

Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s

1. Préambule

Compte tenu de la demande croissante de nouveaux.elles créateur.rice.s chorégraphiques au Luxembourg souhaitant concrétiser et présenter leurs projets, mais se heurtant à des difficultés d'accueil dans les théâtres locaux, le TROIS C-L a lancé en 2020 le dispositif intitulé « Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s ».
L'objectif principal est de soutenir la jeune création en mettant à disposition un budget de création ainsi qu'un lieu dédié aux répétitions et aux présentations des œuvres, à la Banannefabrik. L'équipe du TROIS C-L assure un accompagnement artistique et administratif.
Ce programme s'inscrit dans la continuité des dispositifs d'aide à la création chorégraphique déjà mis en place par le TROIS C-L, répondant ainsi à sa mission de soutien aux chorégraphes et danseur.euse.s professionnel.le.s du Luxembourg dans le développement de leurs projets artistiques.

Pour l'édition 2027, le TROIS C-L s'associe à Viadanse, Centre chorégraphique national de Belfort – Bourgogne-Franche-Comté, dirigé par Héla Fattoumi et Éric Lamoureux qui seront les mentors des chorégraphes soutenus lors de cette édition.
Le Cercle Cité s'associe également au projet 2027. Il présentera, sous le titre *Prélude*, des extraits des œuvres sélectionnées dans ses salons, ainsi qu'une ancienne œuvre développée dans le cadre du programme Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s.

2. Conditions générales

Le programme s'adresse à des équipes artistiques installées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg depuis au moins deux ans et faisant preuve d'un engagement dans la scène artistique et culturelle nationale. Les équipes, ci-après dénommées « porteur.euse de projet », sont :

- soit indépendantes ;
- soit constituées en association à but non commercial, et non conventionnées par le Ministère de la Culture pour une aide autre que l'aide à la structuration.

Ce programme se présente comme une aide ponctuelle, attribuée pour un projet de création spécifique relevant du domaine du spectacle vivant et dont la présentation au public doit intervenir au plus tard avant la fin de l'année pour laquelle elle est attribuée (2027).

Il est destiné aux équipes qui, d'une part, développent une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique et, d'autre part, ont atteint, ou sont susceptibles d'atteindre, une envergure nationale et internationale. Pour les équipes ayant déjà obtenu une ou plusieurs aides, l'octroi d'une nouvelle aide doit prendre en compte l'évolution de l'écriture du.de la chorégraphe concerné.e. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans toute décision d'attribuer une aide à la création.

12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Les équipes qui sollicitent une aide doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Elles sont tenues, en tant que producteur.rice, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales. Tous.tes les collaborateur.rice.s doivent avoir un statut « professionnel » des arts du spectacle. Le travail avec des amateur.rice.s n'est pas admis pour cet appel.

Pour être considéré.e « nouveau.elle créateur.rice », le.la chorégraphe doit avoir au moins 2 créations chorégraphiques à son actif. Chaque candidat.e devra mettre à disposition les captations vidéo des œuvres antérieures qui seront présentées au comité de sélection.
Cette aide est conditionnée à l'accompagnement de la préparation individuelle des dossiers de demande qui seront soumis au comité de sélection.

Soutien proposé
Le soutien financier dans le cadre du programme est de 15.000 € maximum par projet, pour un maximum de deux projets soutenus. À cet apport financier s'ajoute un apport en industrie comprenant, entre autres, les éléments suivants :

- un accompagnement de mentoring (obligatoire) proposé par Héla Fattoumi et Éric Lamoureux / Viadanse ;
- une résidence à la Banannefabrik et une semaine de résidence à Viadanse (Belfort) ;
- un accompagnement artistique et administratif ;
- la mise à disposition d'un.e créateur.rice lumières (le.la même pour toutes les créations) ;
- une campagne de communication ;
- un shooting photo professionnel ;
- une captation vidéo de la création ;

Une aide externe, financière ou logistique, n'est pas obligatoire. L'aide financière supplémentaire éventuelle ne peux pas dépasser 30% du budget globale.

Disponibilités requises
Chaque candidat.e s'engage à être libre sur la période suivante :

- 1ère étape de mentoring en début de programme, entre le 15 février et le 5 mars 2027 à la Banannefabrik,
- Résidence et 2ème étape de mentoring en milieu de création à VIADANSE du 20 au 25 septembre 2027,
- Résidence et 3ème période de mentoring en fin de processus à la Banannefabrik à partir du 4 novembre 2027 (dates précises à définir), en vue de 2 représentations les 12 et 13 novembre 2027 à la Banannefabrik, et des répétitions finales afférentes,
- présentation d'extrait « Prélude » au Cercle Cité, le 6 novembre 2027,
- divers rendez-vous avec la presse ou autres actions de communication,
- Photo shooting, vidéo shooting, les dates restent à déterminer.

12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

La durée maximale de chaque performance est fixée à 40 minutes. Les projets seront présentés dans la même soirée, pour une série de 2 soirées consécutives à la Banannefabrik.

À cette série de représentations peut également être inclus un volet de sensibilisation destiné au grand public autour de chaque projet (atelier, accueil scolaire…).

Un contrat d'aide à la création implique une allocation du montant octroyé en 2 tranches. Sauf exception motivée, aucune aide ne pourra être versée avant l'année 2027.

3. Présentation du dossier de candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

- ☐ le présent règlement paraphé et signé ;
- ☐ le formulaire de candidature, dûment complété (en français ou anglais) et signé ;
- ☐ une copie de l'acte de création de l'ASBL / du certificat de résidence ;
- ☐ le budget prévisionnel selon la grille budgétaire standardisée du TROIS C-L (Annexe 1) ;
- ☐ la liste des dépenses éligibles signée (Annexe 2) ;
- ☐ un curriculum vitæ résumé du.de la chorégraphe (1 page A4 maximum) ;
- ☐ 3 extraits de presse au maximum ;
- ☐ un descriptif plus complet du projet (maximum 4 pages, avec biographies et références, en français ou anglais) ;
- ☐ un lien vidéo d'un extrait représentatif du travail du.de la chorégraphe ;
- ☐ la proposition d'atelier destiné au grand public.

Le tout doit être envoyé par voie électronique à m.junet@danse.lu.

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non-recevabilité.

Sur la base des documents remis, il revient au TROIS C-L d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au comité de sélection.

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au dimanche 15 novembre 2026 à minuit. Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être accepté.

La présentation des projets devant le comité de sélection aura lieu le 4 décembre à 13h au TROIS C-L. La présence du.de la chorégraphe impliqué.e dans le projet pour lequel une aide est sollicitée est requise. Aucune représentation par autrui n'est valable.

Pour chaque dossier examiné, le.la porteur.euse de projet est invité.e à présenter un court extrait vidéo de son travail et le contenu de son dossier, ainsi qu'à répondre aux éventuelles questions du comité. L'entretien ne dépassera pas une durée moyenne de 20 minutes et se tiendra en français ou en anglais.

12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Merci de préciser au plus tard 5 jours avant la rencontre avec le comité de sélection quel extrait sera présenté.
La décision du comité de sélection est définitive et sans recours.

4. Comité de sélection

Le comité est composé de deux représentant.e.s du TROIS C-L, de Héla Fattoumi et/ou Éric Lamoureux / un.e représentant.e de Viadanse et d'un.e autre professionnel.le du secteur.

Lu et approuvé à _____, le _____
Signature : _____

TROiS C-L
MAISON POUR LA DANSE

12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Formulaire de candidature

Le.la porteur.euse de projet

- Nom du.de la porteur.euse de projet :……
- Adresse :……

……..

- Téléphone : ……
- E-mail : ……..
- Nom du.de la chorégraphe impliqué.e dans le projet (si différent du.de la porteur.euse de projet) :…….

Le projet artistique

- Titre du projet : ……

Descriptif court du projet (1000 signes) :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

TROiS C-L
MAISON POUR LA DANSE

12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Descriptif long du projet (3000 signes) :

12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Informations au sujet des artistes participants :

Nom	Fonction	Pays de résidence

Autres partenaires, sponsors :

Institut engagé	Type de partenariat	Statut d'engagement